

Réaliser une démarche qualité de vie au travail dans mon établissement

Agir pour la Qualité de Vie au Travail (QVT), c'est agir dans la durée pour améliorer le travail au quotidien et accompagner les transformations des organisations et des métiers.

Selon son contexte, ses projets, ses contraintes et ses ressources, chaque établissement aura une approche spécifique **pour réaliser une démarche en faveur de la qualité de vie au travail. Quatre éléments semblent toutefois indispensables** : l'implication des parties prenantes de l'établissement, l'expression des salarié·e·s sur des situations vécues dans leur travail, des moyens et méthodes permettant de faciliter et renouveler la démarche, des expérimentations et actions pour améliorer réellement la qualité de vie au travail.

Voici les Incontournables de la QVT.

1 / Impliquer les parties prenantes de l'établissement

2 / Mettre en place un espace de discussion sur le travail

3 / Utiliser des méthodes facilitantes

4 / Expérimenter, agir et renouveler la démarche

3 / Utiliser des méthodes facilitantes

Pourquoi ?

La réalisation d'une démarche pour la qualité de vie au travail repose sur l'implication des parties prenantes de l'établissement qui vont agir ensemble aux différentes étapes du projet. **Cette synergie se construit à partir d'un cadre d'action partagé, avec des méthodes facilitant l'expression sur les problématiques du travail.** Ces méthodes seront **adaptées** aux objectifs, **simples et sécurisantes** pour que les participant·e·s puissent les utiliser et les présenter sans difficulté au moment de la restitution de leurs travaux.

Certains établissements sollicitent un appui extérieur afin de bénéficier d'une aide pour les guider et tenir le calendrier du projet. Cette intervention ne se substitue pas à l'engagement des parties prenantes : elle permet de les outiller dans une

première expérience, et de les rendre plus autonomes dans la poursuite de la démarche.

Améliorer la qualité de vie au travail, c'est agir progressivement, selon la taille de l'établissement, dans tout ou partie de ses services ou dans des projets spécifiques. Le **renouvellement de la démarche**, sur des périmètres ciblés et selon un calendrier adapté, **sera facilité si l'établissement est autonome pour la mener, grâce à des méthodes adaptées, économes et facilement utilisables.**

Agir pour la qualité de vie au travail, c'est agir dans la durée, pour une dynamique de travail intégrée à l'organisation de l'établissement, qui favorise l'expression sur les réalités du travail et des apprentissages collectifs.



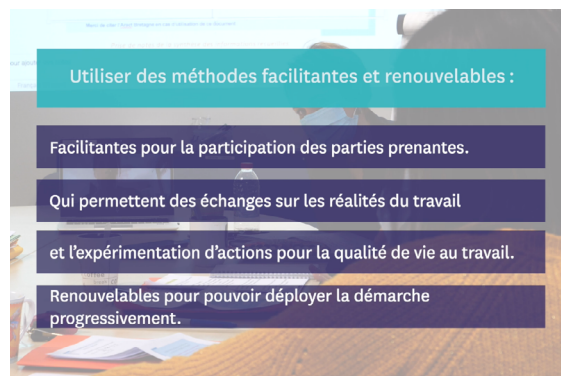
Comment faire ?



QUI ?

Les coanimateurs de l'espace de discussion sur le travail et les participant·e·s à la démarche QVT utilisent ensemble les méthodes choisies. Ils-elles peuvent se faire aider par des appuis internes déjà expérimentés dans la conduite de démarches participatives : personnes en charge de la prévention des risques, des ressources humaines, de la qualité...

Les autres parties prenantes, auxquelles sont restitués les travaux, notamment la direction, les représentants du personnel et les salarié·e·s qui ne participent pas directement à la démarche, sont informées des méthodes utilisées, pour mieux comprendre les travaux réalisés et les actions expérimentées.



QUAND ?

Le choix des méthodes utiles pour chaque étape de la démarche peut être initié dès la préparation du projet, permettant ainsi de calibrer les moyens nécessaires et un calendrier réaliste, de donner de la visibilité sur ce qui sera produit et comment. Deux temps sont également à privilégier :

- **avant les réunions** de l'espace de discussion sur le travail : pour la préparation entre coanimateurs et l'adaptation des supports et outils proposés ;
- **après les réunions** : pour la finalisation d'une synthèse des productions et leur transmission aux participant·e·s, dans l'objectif de conserver les éléments utiles à l'étape suivante de la démarche et de partager les travaux.



COMMENT ?

Deux possibilités pour choisir les méthodes de la démarche QVT :

- **utiliser celles existantes dans l'établissement** et qui seraient pertinentes pour les travaux de l'espace de discussion : méthodes participatives de description d'une situation de travail ("QOQCP") ou de résolution de problème ("3 pourquoi"), de brainstorming, d'élaboration d'un plan d'actions...
- **s'approprier d'autres outils** avec un "mode d'emploi", par exemple ceux proposés par le réseau Anact-Aract, pour :
 - **définir les objectifs de la démarche QVT** : tableau des enjeux de la QVT, jeu pédagogique "Les essentiels de la QVT"...
 - **réaliser un état des lieux QVT** : "Reportage-photos", "Boussole QVT", "Analyse de données sociales"...
 - **comprendre les difficultés dans le travail et expérimenter des actions** : observation de situations de travail, "Vis mon travail", "Analyse de situation-problème", "Évaluation embarquée de projets"...
 - **suivre et déployer la démarche QVT** : Fiche de suivi d'une expérimentation QVT, intégration d'espaces de discussion sur le travail dans l'organisation...



La méthode du reportage-photos pour réaliser l'état des lieux QVT est ludique et simple. Elle a pris tout de suite : son accès est intuitif.

Directeur des ressources humaines



Les professionnels ont eu envie d'expliquer, d'apporter des précisions et compléments au recueil d'informations sur leurs situations de travail. Cela a suscité encore plus de participation des professionnels car en lien avec leur quotidien et leurs pratiques.

Médecin

Alors cap ou pas cap ?

Utiliser des méthodes facilitantes ... Êtes-vous prêts ?
Cinq questions et des réponses utiles pour votre démarche QVT.

Je fais le test !

LES RESSOURCES POUR AGIR



"La qualité de vie au travail. Outils et méthodes pour conduire une démarche QVT dans la fonction publique" Guide de la DGAFP et de l'Anact



Services et outils du réseau Anact-Aract : jeu pédagogique "Les essentiels de la QVT", kits "Mettre en place des espaces de discussion", "Analyser ses données sociales"...



Outils pratiques : "Reportage-photos", "Boussole QVT", "Vis mon travail", sur le site de l'Observatoire national de la QVT des professionnels de santé et du médico-social

Informations et contact : 02 23 44 01 44 - contact-aract-bretagne@anact.fr